



CONSEIL DE L'EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE



DG-IV
IdA/ml

Strasbourg, le 12 juillet 2011

Objet : Apron du Rhône (*Zingel asper*) menacé dans les départements du Doubs (France) et les cantons du Jura et de Neuchâtel (Suisse).

Monsieur,

Le 21 juin 2011 le Secrétariat de la Convention de Berne a reçu une plainte (en pièce jointe) de l'ONG Pro Natura – Ligue suisse pour la protection de la nature, concernant la menace de disparition d'une espèce strictement protégée, l'apron (*Zingel asper*) ou « roi du Doubs », une espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne.

Le plaignant dénonce le manque d'investigation des autorités concernées sur les causes de la pollution du Doubs, ainsi que l'activité des barrages hydrauliques, les micropolluants liés aux activités humaines du bassin versant, les eaux usées qui se jettent directement dans la rivière et les obstacles artificiels le long du cours d'eau, qui détruiraient en effet l'habitat de l'Apron du Rhône, et empêcheraient les échanges entre diverses populations déjà fortement affaiblies.

Le plaignant évoque donc une possible violation par la Suisse et la France des articles 7 et 9 de la Convention de Berne concernant l'apron dans les départements du Doubs (France), les cantons du Jura et de Neuchâtel (Suisse).

Le Bureau sera informé sur la plainte en objet lors de sa prochaine réunion, qui aura lieu à Strasbourg le 9 septembre 2011. A cet effet, je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous faire parvenir un rapport (en format électronique Word), pour le **25 août 2011**, concernant la position de votre gouvernement sur cette question.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Ivana d'ALESSANDRO
Secrétaire de la Convention de Berne

M. Olivier Biber
Office fédéral de l'environnement
CH-3003 BERN

Conseil de l'Europe
Unité de la Diversité biologique
F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: +33 (0)3 90 21 51 51
Fax: +33 (0)3 88 41 37 51

E-mail : : Ivana.dalessandro@coe.int
<http://www.coe.int/biodiversity/fr>

CC : Many Mann
Chef de projet en droit de l'environnement
Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la Nature

Pièces jointes :

- Plainte concernant l'espèce *Zingel asper* ;
- Pièces justificatives de la plainte
- Lettre adressée au Secrétariat par le plaignant